

PLU

S

8 ((Concertation

L

Les Hôpitaux-Neufs

25 370

R

Vu pour être annexé à notre délibération du 22 janvier 2024

Le maire,

Philippe Boyer

DOCUMENT D'APPROBATION

La concertation s'est déroulée du 5 Octobre 2009 jusqu'à l'arrêt du PLU.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune des Hôpitaux Neufs du 5 Octobre 2009, les modalités de concertation qui avaient été prescrites ont été respectées.

La concertation s'est déroulée en deux temps :

> Le premier est lié à la période 2009-2020, période lors de laquelle réunion publique et plaquette de présentation ont été réalisées tandis que l'avancée du PLU était disponible en mairie avec le livre blanc mis à disposition pour les habitants tout au long de la procédure.

En raison des grands changements législatifs, du changement de municipalité lors des dernières élections comme du temps écoulé entre le début de la procédure et l'arrêt du PLU, seules les actions de concertation faites depuis 2020 sont ici récapitulées :

Les différents moyens de concertation et d'information ont donc été les suivants :

>> Articles dans la presse locale et dans le bulletin municipal :

- L'Est Républicain du 7 Avril 2021
- L'Est Républicain du 29 Mars 2022
- L'Est Républicain du 3 Mars 2023
- Plume en Échos n°28 de Février 2021

>> Réunions de travail en communes lors desquelles les personnes qui le souhaitaient ont demandé à être reçues.

Ce fût notamment le cas à deux reprises pour les commerçants de moyennes surfaces.

- 21 Mars 2021 : Élaboration du PLU
- 24 Mars 2021 : Élaboration du PLU
- 20 Mai 2021 : Élaboration du PLU
- 13 Octobre 2021 : 2ème séance de travail
- 22 Novembre 2021 : Règlement de PLU Rapport
- 27 juin 2022 : Relecture du Règlement de PLU
- 6 Février 2023 : Point sur le Règlement du PLU

>> Exposition publique du projet de consultation du projet disponible en mairie

>> Mise à disposition du registre destiné aux observations de toute personne intéressée par le projet

>> Une réunion publique s'est enfin tenue le 17 mars 2023, en Mairie, en présence du Maire et de son Premier adjoint, à l'occasion de laquelle plusieurs personnes se sont présentées, et ont exposé leurs interrogations.

L'ensemble du public a été régulièrement informé, tout au long de la procédure, des objectifs poursuivis dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) et a pu s'exprimer à travers les différents supports mis à sa disposition, et rappelés ci-avant.

Les documents mis en annexe établissent les observations écrites formulées à travers l'ensemble des supports de concertation mis à disposition.

Hors les demandes d'intérêt micro-privé, trois observations majeures ont été formulées qui ont retenu toute l'attention du conseil municipal :

- la demande de constructibilité du secteur «La Champagne» par la demande de mise en place d'un STECAL;
- la demande de développement d'une grande surface commerciale en zone naturelle à l'entrée sud de la commune ;
- la demande de maintenir constructible une poche naturelle située au centre de la commune, soumise à risques géologiques forts ;

Des réponses adaptées ont été apportées dans le projet de PLU, ainsi que lors des réunions où les demandeurs ont été reçus en mairie.

Le PLU a apporté des réponses adaptées aux enjeux soulevés à travers les principales pièces qui le composent et notamment le PADD, les OAP, le zonage et le règlement écrit, dans le respect des dispositions réglementaires et légales qui s'imposent : lois Grenelle, ALUR, Climat et Résilience, etc. et en cohérence avec les politiques conduites à l'échelle intercommunale.

